

PV de synthèse de  
l'enquête publique  
portant sur le transfert  
d'office dans le domaine  
public de l'avenue St  
Exupéry (partie), de  
l'avenue Paul Valéry et  
de la rue de la Garonne

COMMUNE d'ANTONY (Hauts-de-Seine)

## 1 – BILAN DE L'ENQUETE

L'Enquête Publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la ville d'Antony de l'Avenue St Exupéry (partie), de l'Avenue Paul Valery, de la Rue de la Garonne s'est tenue du 16 au 30 Juin 2017.

Conformément à l'Arrêté du 19 Avril 2017 de Monsieur Senant, Maire d'Antony, 3 permanences ont été tenues en Mairie le lundi 19 Juin 2017 (9h-12h), le samedi 24 Juin 2017 (9h-12h), le vendredi 30 Juin (14h-17h30).

La première semaine d'enquête a été calme. Les observations ont majoritairement été inscrites à partir du samedi 24 juin : beaucoup d'affluence lors des 2 dernières permanences.

A noter : 2 réunions de propriétaires de la résidence Croix de Berny (syndic Bat D et AG ASL Croix de Berny) se sont tenues pendant l'enquête le lundi 26 juin 2017 et le jeudi 29 juin 2017.

A ma demande, j'ai rencontré Mr FABBRI, assisté de Mme GAURIAT le vendredi 30 juin 2017 à 11h.

19 observations écrites ont été déposées sur le registre d'enquête.

4 observations orales m'ont été faites.

4 courriers ont été reçus.

1 pétition (en lien avec une observation) a été déposée. Elle comporte 125 signataires

Observation sur le déroulé de l'Enquête : 2 observations orales, 1 observation écrite

Observations sur le transfert de la rue de la Garonne : 1 observation écrite du Directeur de l'ASLAG

Observations sur le transfert des avenues St Exupéry et Paul Valéry :

18 observations écrites dont une de la Vice Présidente de l'ASL Croix de Berny

1 pétition

2 observations orales

Les observations écrites sont numérotées de 1 à 19 et sont intégralement retranscrites à partir de la p.8

Les courriers ont été résumés p. 12

Les observations orales sont numérotées de A à D et sont retranscrites p.13

**Classement des observations selon l'avis exprimé:**

N° des Observations	Favorable	Défavorable	Ni pour Ni contre	Sans avis exprimé	Commentaires
1				X	
2				X	
3		X			
4		X			Défavorable pour une partie des surfaces envisagées
5		X			
6		X			Défavorable pour une partie des surfaces envisagées
7		X			
8			X		
9		X			
10		X			
11		X			
12		X			
13		X			
14		X			
15		X			Dépôt de la pétition
16		X			
17				X	
18	X				
19	X				
A				X	
B				X	En lien avec courrier 3
C	X				
D				X	
Courrier 1		X			
Courrier 2				X	
Courrier 3		X			
Courrier 4		X			
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	

**Sur le plan thématique, les observations se répartissent comme suit :**

	Thème 1	Thème 2	Pas de vote représentatif du projet en AG de l'ASL Croix de Berny	Dénomination des voies concernées par le transfert	Proposition de projet alternatif/ complémentaire de cession de voies St Expéry/Paul Valéry	Inquiétude sur le stationnement	Déroulé de l'Enquête	Autres thèmes
N°1	X			X			Thème 7	Autres
N°2	X	X						
N°3	X	X	X	X				
N°4	X	X			X			
N°5	X	X						
N°6	X	X			X			
N°7	X	X						
N°8						X		
N°9	X	X						
N°10			X					
N°11		X	X		X			
N°12	X	X						
N°13	X							
N°14	X		X					
N°15 (pétition)	X	X	X	X				
N°16		X	X					
N°17								X
N°18								X
N°19			X					
N°A							X	
N°B							X	X
N°C								X
N°D								X
Courrier 1								X
Courrier 2	X	X				X		
Courrier 3	X						X	X
Courrier 4			X					
Total	13	12	8	3	3	2	3	6

## 2- REPONSES AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC/ DEMANDES DE COMPLEMENTS A LA VILLE D'ANTONY

Il est demandé de faire figurer les réponses aux observations et questions à la suite du texte dans une autre couleur de caractère.

Dans ce chapitre, les textes en italique sont des extraits des observations, courriers, pétitions pour illustrer le propos.

### Demande de compléments sur les parcelles à céder par l'ASL de Berny

Dans le dossier d'enquête publique, les parcelles à céder référencées dans le document Etat parcellaire de l'avenue St Exupéry ne correspondent pas aux parcelles indiquées à rétrocéder sur le plan « Projet de rétrocession »

Par ex : B280 et B306 indiqués à rétrocéder sur le plan ne figurent pas sur l'état parcellaire, B281 non cédé sur le plan mais figure sur l'état parcellaire.

**Q1** : Quelles sont précisément les références des parcelles à céder par L'ASL Croix de Berny à la Ville d'Antony ?

Un associé m'a remis une copie d'une délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 1972 décidant le classement des avenues St Exupéry et Paul Valéry dans la voirie communale et s'engageant à en assurer l'entretien, étant entendu que le sol et les ouvrages situés sous et sur les dites voies font l'objet d'une cession gratuite à la ville conformément aux dispositions du Cahier des Charges de la SCI.

**Q2** : Est-il possible d'obtenir la copie des dispositions du Cahier des Charges de la SCI traitant de la cession des voies à la commune ?

**Q3** : Si les avenues St Exupéry et Paul Valéry sont déjà cédées à la commune, pourquoi relancer la présente procédure ?

Mr Brero m'a indiqué que la ville gère l'éclairage public du quartier St Exupéry / Paul Valéry et se comporte comme le propriétaire du réseau : candélabre, facture, entretien.

**Q4** : Quelles sont les autres dépenses d'entretien prises en charge par la commune ?

Répondre à l'observation N°D

**Q5** : La reprise de la voirie en projet comprend t-elle la reprise des réseaux souterrains afférents (eau, assainissement..) ?

### Thème 1 : Inquiétude sur l'augmentation de la circulation routière et la perte de la tranquillité / sécurité de la résidence Croix de Berny

*« Le quartier est calme » « Le calme doit rester »*

De nombreux piétons, vélos circulent *« en toute sécurité »*. Les riverains craignent que la cession de la voirie entraîne une augmentation de la circulation routière actuelle.

*« Nous préférons continuer à financer l'entretien... et conserver la propriété des voies ...notamment pour en conserver la tranquillité et continuer à vivre dans notre quartier en sécurité »*

*« Pourquoi réduire les trottoirs si ce n'est pour préparer le terrain à une future ouverture de ces voies à la circulation générale en vue de délester la D20 »*

La question des barrières développée dans le thème 2 ci-après amplifie les inquiétudes.

**Q6** : Si la voie devient communale, le plan de circulation du quartier sera-t-il modifié ?

L'arrêté municipal du 22 septembre 2016 approuvant le principe du transfert indique « considérant l'importance ...de l'avenue St Exupéry (pour partie), de l'avenue Paul Valéry et de la rue de la Garonne sur le plan de circulation ... »

**Q7** : Quelles sont ces considérations ayant motivé le transfert ?

## **Thème 2 : Inquiétude quant au devenir de la barrière av St Exupéry**

Les associés craignent le retrait de la barrière située sur l'avenue St Exupéry (au bout du lot à céder) et qu'ainsi l'avenue St Exupéry devienne un exutoire au trajet N86 vers RD920 pour éviter le Carrefour de la Croix de Berny, très embouteillé aux heures de pointe, perturbant ainsi la tranquillité et la sécurité du quartier.

*« Les copropriétaires soussignés estiment de plus que la réalisation d'un tel projet de transfert dans le Domaine Public permettrait à plus ou moins long terme de supprimer les barrières, qui assurent aujourd'hui la tranquillité de notre résidence, telle que nous l'avons choisie pour nous, nos enfants et leur sécurité »*

**Q7** : Sur quelle propriété se trouve la première barrière en venant de la résidence ? Par qui a-t-elle été installée ? Quel est son statut ?

**Q8** : Les craintes des associés sur le retrait de la barrière sont-elles fondées ?

**Q9** : On constate sur le plan de projet de rétrocession que seule la moitié de la chaussée (derrière la barrière) est concerné par la cession (devant la parcelle B189). Quel est le statut de l'autre moitié de la voirie ?

## **Thème 3 : Pas de vote représentatif du projet en AG de l'ASL Croix de Berny**

Le dossier d'enquête publique présente un procès verbal de l'AG ordinaire de l'ASL Croix de Berny du 26 juin 2014 approuvant 7 emplacements susceptibles d'être cédés à la commune d'Antony :

- Contre-allée Dr Schweizer située derrière les 2 à 32 av St Exupéry
- Trottoirs de l'avenue St Exupéry côté impair
- Allée dite des pompiers
- Allée du 68 au 84 av St Exupéry
- Allée du 1 au 7 avenue Paul Valéry
- Trottoir nord face au n° 98 à 112 Paul Valéry, de l'avenue St Exupéry aux garages
- Allée, trottoirs et parking devant bâtiment B, 5 au 17 avenue St Exupéry.

**Q10** : La liste définitive des lots à céder a-t-elle été communiquée à l'ASL Croix de Berny ? Si oui, à quelle date ?

**Q11** : Quels sont les emplacements supplémentaires à céder par rapport aux 7 emplacements approuvés en AG ?

#### Thème 4 : Dénomination des voies concernées par le transfert

Répondre à l'observation n°1 : « Allée de la Garonne » et non « Rue de la Garonne »

Répondre à l'observation n°3 : « Il est à noter que le plan de géomètre expert désigne notre allée des Pompiers sous l'appellation « Avenue Paul Valéry », voie dont elle est pourtant bien distincte. »

#### Thème 5 : Proposition de projet alternatif

Répondre à l'observation N°4 : « On ne désire pas non plus la partie 2 du plan Projet de rétrocession ».

Précisions sur cette observation : Rue Paul Valéry, au niveau d'un îlot de verdure séparant la voie en 2, l'associé souhaite céder uniquement la partie de la voirie côté immeuble (pas la parcelle B280 ), le reste restant propriété de L'ASL pour faire des parkings par exemple.

Répondre à l'observation N°6 : NE PAS CEDER LA PARTIE EN CONTACT AVEC LA BARRIERE

Répondre à l'observation N°11 : « un rétrécissement définitif de la chaussée) pour ne laisser passer que les piétons et vélos au niveau de la barrière (extrémité Nord de la portion de l'Avenue St Exupéry) serait une solution de long terme. »

#### Thème n°6 : Inquiétude sur le manque de places stationnements

Répondre à l'observation N°8 : « Mes inquiétudes concernent le stationnement sur cette rue : les riverains ne possèdent pas de garage/parking et se garent dans la rue de manière gratuite. Je ne souhaite pas que ce mode de stationnement change... »

Répondre au Courrier 2 : « Le stationnement doit rester toléré sur les trottoirs et ne pas faire l'objet d'une réglementation »

#### Thème N°7 : Déroulé de l'Enquête

Répondre à l'observation N°A

Répondre au courrier n° 3 : « Enfin par votre courrier du 20 avril aux riverains ... vous annoncez que le dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera déposé en Mairie du 16 juin au 30 juin inclus.... Nous déplorons le fait que la consultation n'a pas été possible le samedi 16 juin 2017 contrairement à ce qui avait été indiqué dans le courrier. L'hôtesse d'accueil .... n'a pas trouvé le dossier et de ce fait nous n'avons pas été en mesure de le consulter (vice de forme ?). »

J'ai moi-même constaté le Jeudi 16 Juin le manque d'affichage sur la rue de La Garonne et le 17 juin (après la 1<sup>ère</sup> permanence) le manque d'affichage sur l'avenue St Exupéry et avenue Paul Valéry. Un affichage était en place sur le panneau d'information en sortie du RER B.

**Q12** : Quels ont été les lieux d'affichage de l'avis d'enquête ?

**Q13** : A quelle date ont été envoyés les courriers RAR aux propriétaires ?

## Thème N°8 : Autres

Répondre à l'observation N°17 : au 68 av St Exupéry (parcelle B173) : « *Le plan de géomètre n'étant pas très clair au coin de ma parcelle, le petit carré privatif se trouvant devant ma clôture semble touché par le projet. Pouvez-vous me rassurer ?* »

Répondre à l'observation D qui fait état de problèmes de réseaux et d'entretien « *les problèmes récurrents d'engorgement des égouts dans la Résidence lié à son avis à un sous dimensionnement du réseau suite aux nombreux raccordements des nouvelles Résidence du quartier Croix de Berny. De plus, il constate la prolifération des rongeurs (rats, souris...). Tout cela nuit au quartier.* »

Répondre au courrier 3 : « *Manque de clarté évident des motivations profondes. En effet, il a été évoqué le fait que cela permettrait un entretien de la voirie que l'ASL n'est pas en mesure d'assumer. C'est une attention louable mais pourquoi dans ce cas se limiter aux 2 seuls grands axes de circulation* »

-

### **3- LES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET**

#### **Les observations écrites dans l'ordre du registre:**

##### **N°1 : Directeur de l'ASLAG**

Le Directeur de l'ASLAG tient à souligner la requête faite par les syndicataires de l'Allée de la Garonne lors de leur assemblée générale extraordinaire du 26 Mars 2016, à savoir que la voie soit désignée sous l'intitulé ALLEE et non pas RUE.

##### **N°2 : Catherine VIGNON-LAURAIN 17 av St Exupéry**

L'Avenue St EXUPERY sera-t-elle ouverte jusqu'à la Résidence La Fontaine ou restera t-elle en l'état à savoir close par 2 barrières ? En effet, si les barrières disparaissent la circulation deviendrait plus intense et donc plus dangereuse pour les habitants (et entre autres les enfants et adolescents allant à l'école ou au collège)

##### **N°3 : Sébastien DUMOND 112, av Paul Valery, Claude GOUPIL 57 av St Exupéry (Bât D), Noëlle MEUNNIER 66 av St Exupéry**

Copropriétaires de la résidence Croix de Berny, nous sommes opposés au projet de transfert d'office dans le domaine public de l'Avenue St Exupéry (partie), de l'Avenue Paul Valéry ainsi que l'allée des Pompiers. Cela pour plusieurs raisons :

- Aucun vote en assemblée n'a porté sur un transfert d'office sans indemnité des voies privatives concernées énumérées ci-dessus. Le compte-rendu de l'AG annexé au dossier consulté en Mairie porte uniquement en son point 9 sur la cession de l'entretien.
- Nous souhaitons conserver le caractère privatif de l'intégralité de notre ensemble immobilier.

De plus nous nous joignons à l'observation 2.

Il est à noter que le plan de géomètre expert désigne notre allée des Pompiers sous l'appellation « Avenue Paul Valery », voie dont elle est pourtant bien distincte.

##### **N°4 : Mr et Mme VANDENDRIESCHE, 106, av Paul Valery**

On ne désire pas céder la partie de l'avenue St Exupéry de l'autre côté de la première barrière (en venant de l'avenue du Dr Ténine), car la barrière pourrait être enlevée et à ce moment la circulation dans le quartier serait infernale, la plupart des automobilistes voulant éviter la Croix de Berny.

On ne désire pas non plus la partie 2 du plan « Projet de rétrocession ».

##### **N°5 : Mme SCHIMPF 55 av St Exupéry**

Je ne souhaite pas que l'on cède rues et trottoirs concernés par le transfert d'office en raison de ma crainte d'une ouverture plus large à la circulation automobile par l'enlèvement des barrières posées actuellement. Celles-ci permettent une circulation piétonne de tous les âges de la population et un calme apprécié de tous.

##### **N°6 : Mme POMAREDE – Mr GAMBLIN 108 av Paul Valery**

Nous sommes très attachés à la tranquillité de ce quartier et à la mise en place de ces barrières qui empêchent les automobilistes d'utiliser notre voirie pour éviter la Croix de Berny. De nombreux enfants et adultes circulent à pied ou à vélo en toute sécurité ainsi que des personnes âgées. Nous

sommes donc totalement opposés au fait de pouvoir enlever ces barrières. Nous nous joignons donc à la remarque 4 , c'est-à-dire : NE PAS CEDER LA PARTIE EN CONTACT AVEC LA BARRIERE .MERCI !

**N°7 : E.GARZUEL 98 av St Exupéry**

Suis opposée à ce transfert sans indemnité et d'accord à 100% avec les inquiétudes portées sur ce registre quant aux barrières qui garantissent le calme de toute la résidence.

**N°8 : Mélanie FRANCOIS-MEYER 44 av Paul Valéry**

Je ne suis ni pour ni contre le transfert de l'avenue Paul Valéry dans le domaine public communal. Mes inquiétudes concernent le stationnement sur cette rue : les riverains ne possèdent pas de garage/parking et se garent dans la rue de manière gratuite. Je ne souhaite pas que ce mode de stationnement change. De plus, les placettes (« raquettes ») ne sont pas concernées mais une modification du stationnement sur l'avenue principale entrainera une surcharge des parkings des placettes (déjà bien chargées).

**N°9 : Séverine Haddad 68 av Paul Valéry**

Je partage grandement les inquiétudes notifiées dans l'ensemble des commentaires ci-dessus, quant au risque de voir les barrières retirées en cas de cession des rues et trottoirs, il me semble majeur et très préoccupant, la circulation risquant alors de ne plus être restreinte aux riverains. En effet, ceci viendrait immédiatement rompre la grande tranquillité de circulation du quartier (piétonne essentiellement) ce qui serait dommageable aux nombreuses familles (dont nous faisons partie) et personnes âgées qui y vivent.

Après lecture du dossier en Mairie, rien ne me permet d'être rassurée à cet égard, c'est pourquoi je préfère m'opposer à la mesure de cession proposée.

**N°10 : Olivier JACKOWSKI 67 av St Exupéry**

Après lecture du dossier de l'enquête publique en mairie, je m'oppose au transfert sans indemnité dans le domaine public de l'Av St Exupéry (partie), de l'avenue Paul Valéry et de l'Allée de la Garonne.

Tout d'abord, aucun procès verbal d'Assemblée Générale n'a relaté un vote dans ce sens (uniquement l'entretien devait être transféré). Ensuite, je ne vois aucun intérêt de céder la vois et les trottoirs à la commune. Il semble que les tractations entre la Mairie et M Fabbri, M Moigeon, M Leca, M Guillou et Mme Mari ont été faites sans en informer l'ensemble des copropriétaires (sur les dates et les sujets abordés). De ce fait, ils ne peuvent pas représenter l'avis de l'ensemble des copropriétaires (cf vote de cession inexistant). Je souhaite donc que ce processus de cession s'arrête dès à présent et que les vois et trottoirs restent propriétés des résidences et des pavillons.

**N°11 : David MAUGER 15 av St Exupéry**

Je suis opposé à la cession des voies St Exupéry et Paul Valéry pour les raisons données dans les commentaires précédents :

- La note en Assemblée Générale du 26/06/14 de l'ASL Croix de Berny portait sur l'entretien et non sur la cession de ces voies au domaine public.
- Il est indispensable d'empêcher les véhicules d'éviter le carrefour de la Croix de Berny en passant par l'Avenue St Exupéry. Les barrières actuelles doivent être maintenues et un rétrécissement définitif de la chaussée pour ne laisser passer que les piétons et vélos au niveau

de la barrière (extrémité Nord de la portion de l'Avenue St Exupéry) serait une solution de long terme.

J'y ajoute l'incertitude actuelle sur les voies qu'emprunteront bientôt les cars pour accéder au quartier La Fontaine avec la prochaine ouverture d'un gymnase.

**N°12 : Maurice ENGHEHARD 21 av St Exupéry**

Je suis totalement opposé à la cession des voies St exupéry et Paul Valéry à la ville d'Antony pour de multiples raisons énumérées dans ce cahier. La SAL doit rester maître d'œuvre des rues qu'il lui appartient. Les barrières doivent rester.

**N°13 : Mr et Mme DIALLO 7 av Paul Valéry**

Nous sommes opposés à la cession des voies pour les raisons données dans les commentaires précédents, notamment la circulation dense qu'il risque d'y avoir.

Nos enfants ne seront plus du tout en sécurité.

**N°14 : Marie POULAIN et Fabien THARSIS 81 av St Exupéry**

Nous nous opposons totalement à la cession des voies St Exupéry et Paul Valery au domaine public pour des raisons évoquées ci avant :

- Aucun vote en AG n'a jamais porté sur une telle cession mais bien sur une demande d'entretien des trottoirs
- -Nous préférons continuer à financer l'entretien de ces dits trottoirs et conserver la propriété des voies sus citées, notamment pour en conserver la tranquillité et continuer à vivre dans notre quartier en sécurité.

**N°15 : Sébastien DUMOND 112, av Paul Valery, Claude GOUPIL 57 av St Exupéry (Bât D), Noëlle MEUNNIER 66 av St Exupéry**

Nous venons déposer la pétition qui a circulé dans le bref moment qui s'est écoulé depuis notre visite du 24 juin. Nous portons ainsi à votre connaissance plus d'une centaine de signatures. Précisons que ces signatures émanent des immeubles et principalement des pavillons qui longent les voies visées par l'Arrêté.

Deux assemblées générales se sont tenues les 26 et 29 juin où nous avons exposé la situation qui suscite une forte inquiétude et a mis le quartier en ébullition. Nous avons demandé qu'il en soit fait état dans les procès verbaux des Assemblées Générales.

Nous annexons au registre d'enquête la pétition (15 pages au total).

Texte de la Pétition pour l'abandon du projet de transfert d'office sans indemnités dans le Domaine Public de l'avenue Saint-Exupéry (partie) et de l'avenue Paul Valéry.

Suite aux lettres recommandées nous avisant de l'ouverture d'une enquête publique portant sur le transfert d'office sans indemnités dans le Domaine public de l'avenue Saint-Exupéry (partie), de l'avenue Paul Valéry et de la rue de la Garonne.

Les copropriétaires soussignés s'opposent formellement à ce projet et en demandent expressément l'abandon pour les motifs suivants :

Il ressort, d'après les éléments annexés au dossier d'enquête publique, et notamment du compte – rendu de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 26 juin 2014, que le vote ligne à ligne évoqué au point 9 de l'ordre du jour, portait sur la cession de l'entretien des parties concernées, étant ainsi formulé : « vote ligne par ligne, sur la liste d'entretien des trottoirs, placettes et allées privatives à céder à la commune »

Or l'arrêté publié par M. le Maire d'Antony le 19 avril 2017, en son article 1<sup>er</sup>, ne reprend pas les mêmes termes, puisqu'il s'agit désormais d'un transfert d'office sans indemnités dans le domaine public de l'avenue Saint Exupéry (partie) et de l'avenue Paul Valéry (pour ce qui nous concerne).

Par ailleurs, après consultation du dossier d'enquête publique portant sur ce transfert d'office sans indemnité mis à disposition en mairie, il s'avère que notre « allée des Pompiers » apparaît d'après , le plan officiellement établi par le géomètre expert mandaté pour ce projet, et annexé au dossier, sous l'appellation « avenue Paul Valéry », cette voie étant pourtant bien distincte de l'avenue Paul Valéry.

Les copropriétaires soussignés estiment de plus que la réalisation d'un tel projet de transfert dans le Domaine Public permettrait à plus ou moins long terme de supprimer les barrières, qui assurent aujourd'hui la tranquillité de notre résidence, telle que nous l'avons choisie pour nous, nos enfants et leur sécurité.

Pour ces motifs, les copropriétaires soussignés s'opposent formellement à la poursuite de ce projet visant au transfert d'office de ces parties privatives et en demandent l'abandon pur et simple.

(125 signataires)

**N°16 : Isabelle SANCHEZ 21 av St Exupéry, représente également Raymonde DEL MISSIE 23/25 av St Exupéry et DESUAUX 19 av St Exupéry**

Je suis opposée à la cession de la voirie à la commune car aucune AG ne nous a informé sur le sujet auparavant et nous avons beaucoup d'inquiétude et de questionnements sur les conséquences de cette cession notamment sur le maintien des barrières de l'avenue St Exupéry.

**N°17 : Noëlle Meunier 66 av St Exupéry**

Le plan de géomètre n'étant pas très clair au coin de ma parcelle, le petit carré privatif se trouvant devant ma clôture semble touché par le projet. Pouvez-vous me rassurer

**N°18 : Mr LECA (Conseil syndical) 3 av St Exupéry, Mme MARI (Vice-Présidente de l'ASL) 3 av St Exupéry**

Conformément aux décisions prises lors des AG de la copropriété A,B, C le 16 juin 2014 et de l'ASL Résidence Croix de Berny le 26 juin 2014 nous réitérons notre volonté de rétrocéder les voies à la ville d'Antony.

**N°19 : Chloé BOURNAUD 67av St Exupéry**

Je suis opposée à la cession d'office dans le domaine public de l'avenue St Exupéry et Paul Valéry. Les consultations que nous avons eu à ce sujet ne concernaient que la cession des trottoirs et non de la voirie. Je souhaite que l'avenue St Exupéry et Paul Valéry et reste la propriété de l'ASL. Nous sommes dans une propriété privée et il me semble normal que les rues y passant en reste la propriété.

**Les extraits représentatifs des 4 courriers sont repris ici après. Les courriers sont joints en annexe.**

**Courrier 1 : Mr ou Mme FUENTES propriétaire d'un appartement 11 av St Exupéry (Cf courrier en annexe 2)**

Extrait : ..... Nous nous opposons sur le transfert d'office sans indemnité dans le domaine public de l'Avenue St Exupéry (partie), de l'Avenue Paul Valéry et de la rue de la Garonne ...

**Courrier 2 : Mr et Mme Fontaine 60 av Paul Valéry**

Extrait : ...Habitant le quartier concerné depuis presque 50 ans, je tiens à faire les remarques suivantes concernant les particularités des rues concernées :

- Ces rues sont étroites et ne supportent qu'un trafic local, c'est pourquoi dans le passé des barrières ont été posées dans la rue St Exupéry pour empêcher le trafic de la N86 de se déverser dans notre quartier pour rejoindre la N20 vers Paris. Ces barrières doivent être conservées. impérativement pour la sécurité.
- Les places de stationnement des différentes placettes et petits parkings sont insuffisantes pour le nombre de voitures des habitants. Ce qui entraîne la nécessité de se garer sur les trottoirs..... Le stationnement doit rester toléré sur les trottoirs et ne pas faire l'objet d'une réglementation ... pas de parking à proximité qui permettrait de se garer... chaque famille a une voiture, voire deux et très peu bénéficient d'un garage.

**Courrier 3 : Bernadette LOTHER, Gérard MAGGI 7 bis Paul Valéry**

Extrait : .... Nous sommes opposés à ce projet pour les raisons suivantes :

- Manque de clarté évident des motivations profondes. En effet, il a été évoqué le fait que cela permettrait un entretien de la voirie que l'ASL n'est pas en mesure d'assumer.
  - o C'est une attention louable mais pourquoi dans ce cas se limiter aux 2 seuls grands axes de circulation.
  - o Pourquoi réduire les trottoirs si ce n'est pour préparer le terrain à une future ouverture de ces voies à la circulation générale en vue de délester la D20.
- Ce quartier est calme. Les enfants peuvent y circuler en toute sécurité...
- Il faut déplorer que cette consultation n'ait pas fait l'objet d'une réunion publique en présence du Maire et des élus qui aurait permis un débat contradictoire.

Enfin par votre courrier du 20 avril aux riverains ... vous annoncez que le dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera déposé en Mairie du 16 juin au 30 juin inclus.... Nous déplorons le fait que la consultation n'a pas été possible le samedi 16 juin 2017 contrairement à ce qui avait été indiqué dans le courrier. L'hôtesse d'accueil .... n'a pas trouvé le dossier et de ce fait nous n'avons pas été en mesure de le consulter (vice de forme ?).

Par ailleurs, il y a confusion entre le nombre de lots et les tantièmes : il ne faut pas prendre en compte le nombre de lots mais les tantièmes de chaque lot.....

**Courrier 4 : Azadeh DADSETAN Directrice de gestion FONCIA Syndic de la Résidence Croix de Berny Bâtiment D**

Extrait : .... En effet, en qualité de syndic de la Résidence Croix de Berny Bâtiment D, nous nous opposons à cette rétrocession sans indemnité et nous souhaitons que cela soit acté dans votre dossier.

En effet, il est bien noté dans le procès verbal de 2014 que l'entretien des trottoirs serait à céder à la Ville et non la pleine propriété.

## **Les observations orales**

### **Lors de la permanence du 19 juin 2017**

**N° A :** Un habitant d'Antony est venu prendre connaissance du dossier et regrette le manque d'information du public sur ce projet. Certes il a vu des affiches jaunes d'avis d'enquête publique à la sortie du RER mais il est très difficile de trouver le dossier d'enquête sur le site de la ville d'Antony de plus le dossier présent sur le site de la ville n'est pas complet.

### **Lors de la permanence du 24 Juin 2017**

**N° B :** Mme LOTHER est venu prendre connaissance du dossier en Mairie le samedi 17 juin.

Elle m'indique que lors de sa visite le dossier n'était pas présent à l'accueil et elle n'a pas pu le consulter.

Elle consulte le dossier pendant la permanence, ne laisse pas d'observation et prévoit d'écrire un courrier.

**N° C :** Un habitant de l'avenue St Exupéry tient à signaler les problèmes récurrents d'engorgement des égouts dans la Résidence lié à son avis à un sous dimensionnement du réseau suite aux nombreux raccordements des nouvelles Résidence du quartier Croix de Berny. De plus, il constate la prolifération des rongeurs (rats, souris...). Tout cela nuit au quartier.

**N° D :** Un visiteur indique que la Ville d'Antony prend en charge de nombreux travaux dans les voies privées de la résidence Croix de Berny. Par exemple, réfection des trottoirs avenue Paul Valéry (sous le mandat de Mr DEVEDJIAN), réfection de l'avenue Paul Valéry suite à des travaux sur les canalisations d'eaux usées (en 2016 ?), passage régulier des engins de nettoyage municipaux.